



Le consentement à l'impôt dans la nouvelle constitution Algérienne

(Décret présidentiel n° 20-442 du 30 décembre 2020 relatif à la promulgation au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire de la révision constitutionnelle, adoptée par référendum du 1er novembre 2020).

Brahim Benali



EDITIONS
ITINERAIRES
SCIENTIFIQUES

IMPÔTS

SOMMAIRE DU PLAN

Introduction générale

PARTIE I :

LE CONSENTEMENT A L'IMPOT ET LE POUVOIR FISCAL

CHAPITRE 1 :

LE CONSENTEMENT A L'IMPOT SOURCE DU PARLEMENTARISME FISCAL

- 1- Le parlementarisme en Angleterre
- 2- Le parlementarisme aux Etats-Unis d'Amérique
- 3- Le parlementarisme en France
- 4- Le consentement à l'impôt chez Ibn Khaldoun
- 5- Le consentement à l'impôt dans le droit algérien

CHAPITRE 2 :

LE POUVOIR FISCAL, UN ATTRIBUT DE LA LEGITIMITE

- 1- Le pouvoir fiscal, une origine liée à l'évolution du rôle de l'Etat
- 2- Le pouvoir fiscal, un pouvoir bicéphale
- 3- Les limites au pouvoir législatif dans la prise de décision fiscale
- 4- L'impôt, un pouvoir évolutif
- 5- En définitive, comment définir l'impôt ?
- 6- L'impôt, la taxe, la redevance et la cotisation sociale.
- 7- Les caractéristiques de l'impôt.
- 8- Où va l'argent de tous ces impôts et taxes collectés par l'Etat ?
- 9- La part des recettes fiscales dans les Budgets de l'Etat de 2017 et 2018
- 10- D'où proviennent tous ces impôts et taxes ?

PARTIE II:

L'IMPOT EST CONSENSUEL DANS LE RESPECT DE LA CONSTITUTION

CHAPITRE 1:

LE PRINCIPE DE LEGALITE DE L'IMPOT, UN PRINCIPE INTANGIBLE, A VALEUR CONSTITUTIONNELLE

- 1- La légalité de l'impôt dans le droit algérien
- 2- Le principe de légalité de l'impôt en France
- 3- Les conséquences fiscales du principe de légalité de l'impôt
- 4- Le principe de légalité de l'impôt face aux conventions fiscales internationales, à la fiscalité locale et à la doctrine fiscale
- 5- L'interprétation du juge de la doctrine fiscale.

CHAPITRE 2:

L'IMPOT N'EST CONSENSUEL QUE DANS LE RESPECT DU PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE L'EGALITE DES CITOYENS DEVANT L'IMPOT

- 1- C'est une égalité par l'impôt, utilisé comme outil de redistribution, et non une égalité devant l'impôt.
- 2- L'égalité de tous devant l'impôt contrarie-t-elle la diversité du régime fiscal ?
- 3- L'égalité des citoyens devant l'impôt et le Conseil d'Etat

CHAPITRE 3:

L'IMPOT CONSENSUEL NE DOIT PAS ETRE UN IMPOT CONFISCATOIRE

- 1- La légitimité de l'impôt est le fondement du principe de paiement de l'impôt selon les facultés contributives
- 2- La destination de l'impôt est un paramètre d'évaluation de la fonction distributive.

CHAPITRE 4 :

L'IMPOT EST CONSENSUEL LORSQU'IL N'A PAS D'EFFET RETROACTIF

- 1- Les limites qui tiennent à la rétroactivité de la loi fiscale
- 2- Les exceptions à la non-rétroactivité de la loi fiscale
- 3- La rétroactivité fiscale, un principe à effets diversement appréciés
- 4- Il faut encadrer strictement la rétroactivité de la norme fiscale
- 5- Le Conseil d'Etat et la rétroactivité de la loi fiscale

PARTIE III :

IMPACTS DES MECANISMES FISCAUX SUR LE CONSENTEMENT A L'IMPOT

CHAPITRE 1 :

MECANISMES FISCAUX VALORISANT ET RENFORÇANT LE CONSENTEMENT A L'IMPOT

- 1- L'efficacité du système fiscal
- 2- Une plus grande transparence fiscale
- 3- Une meilleure redistribution de revenus
- 4- Le renforcement du contrôle constitutionnel de la loi fiscale

CHAPITRE 2 :

MECANISMES FISCAUX AFFAIBLISSANT LE CONSENTEMENT A L'IMPOT

- 1- L'évitement fiscal
- 2- L'acte anormal de gestion
- 3- L'abus de droit
- 4- L'instabilité de la norme source d'insécurité fiscale et un risque pour les recettes de l'Etat
- 5- L'évasion fiscale
- 6- La fraude fiscale (Article 303 du CIDTA).
- 7- Une pression fiscale forte
- 8- Un système fiscal complexe

Le consentement à l'impôt dans la nouvelle constitution Algérienne

« Le consentement à l'impôt dans la nouvelle constitution algérienne »
Brahim BENALI est retraité de l'administration fiscale en qualité de Cadre Supérieur de la Nation. Il a occupé les postes de Sous-Directeur des Relations Publiques et de l'Information à la Direction de la Législation et de la Règlementation Fiscales puis Directeur de l'Ecole Nationale des Impôts et enfin Directeur des Relations Publiques et de la Communication à la Direction Générale des Impôts au Ministère des Finances. Il est aujourd'hui enseignant en fiscalité à l'Institut d'Economie Douanière et Fiscale (IEDF) de Post-Graduation.
Brahim BENALI est l'auteur d'un premier ouvrage intitulé : « Le consentement à l'impôt dans le droit fiscal algérien » paru en 2019 (Editions Dar El Hikma). Il est l'auteur également de deux autres ouvrages intitulés : « La TVA : fondements, mécanismes et perspectives » qui a été réédité conformément à la loi de finances pour 2022 et « Environnements juridique, financier et fiscal des startups, des incubateurs et des porteurs de projets innovants ».
Le présent ouvrage s'intitulant : « Le consentement à l'impôt dans la nouvelle constitution algérienne » est un message adressé à toute la population fiscale lui précisant que grâce à l'impôt dont elle s'acquitte, elle bénéficie aujourd'hui de tous les services publics.

dans la même collection:



9 789931 825647



EDITIONS
ITINERAIRES
SCIENTIFIQUES

ISBN:978-9931-825-64-7